

REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE VOINSLES

3 RUE DU 11 NOVEMBRE – 77540 VOINSLES

📧 mairie.voinsles@wanadoo.fr  
☎ 01.64.25.64.17  
📠 09.70.32.64.77

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le 12 février à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, maire.

Présents : William BARRÉ, Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Maryline MENEZ, Mathieu NICOURT, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD ;  
Laurent MAUGENEST pouvoir à Olivier HUSSON ;  
Evelyne RIETSCH pouvoir à Alain CLOYSSIL.

Secrétaire de séance : William BARRÉ  
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2014

Le procès verbal est adopté à l'unanimité et signé.

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

**1. Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique : adhésion de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » au syndicat**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » à adhérer à un syndicat mixte ouvert exerçant la compétence de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'occurrence le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique.

**2. Possibilité d'engager 25 % des investissements 2014 sur le budget 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter d'engager 25 % des investissements 2014 sur le budget 2015.

**3. Gîte « La Brie Perchée » - tarifs au 01/01/2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte pour la location du gîte « La Brie Perchée » les tarifs suivants :

	Tarifs « Extérieurs »	Tarifs « Vincelais »
7 nuits	450 €	400 €
2 nuits	250 €	200 €
1 nuit	180 €	150 €
Nuit supplémentaire	70 €	70 €
Location de draps (le gîte est louée sans les draps)	20 €	20 €
Caution gîte	500 €	500 €
Caution ménage	50 €	50 €

**4. Indemnités de conseil et de budget au receveur municipal. M. Ludovic BONNETON**

Le conseil municipal, avec une abstention (F. Lalande) :

- décide d'allouer, à M. Ludovic BONNETON, l'indemnité de conseil et de budget telles qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2015 ;
- dit que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts au chapitre 011 - article 6225 du budget de la commune.

**5. Vermilion : dommages aux routes et chemins – campagne géophysique 2014**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la proposition de VERMILION, et tout document se rapportant à la prise en charge des travaux de remise en état des chemins endommagés lors de la campagne vibrosismique d'octobre 2014.

**INFORMATIONS DIVERSES / AFFAIRES DIVERSES**

- **Poste transformation électrique rue de la Libération**  
M. le Maire informe de la prochaine démolition du poste de transformation électrique actuel sis rue de la Libération et de la mise en place d'un poste de transformation électrique type PSSA. Ces travaux devraient avoir lieu dans le courant de l'année.
- **Installation bornes électriques**  
M. le Maire informe de l'installation de bornes de recharge électriques courant 03/2015 et de la création de deux places de stationnement pour les véhicules électriques ainsi que de la mise en place d'une zone bleue pour les deux places de stationnement créées, parking de l'église rue du 11 Novembre.
- **Conseil Municipal des Jeunes**  
M. le Maire informe de la demande d'un arbre de Noël pour les enfants. Il a été retenu l'idée d'une sortie/spectacle ; le sujet sera abordé lors de l'élaboration du budget 2015.
- **Contrat Rural**  
M. le Maire informe du courrier adressé aux administrés par le Conseil Général sur son soutien aux travaux du Contrat Rural.
- **Elections Départementales**  
M. le Maire informe que la date de la réunion publique de M. Jean-Jacques BARBAUX est le 18 mars 2015 à 19 h 00 en mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h**